



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel, et de Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, à la question parlementaire n°221 du 23 janvier 2024 de Monsieur le député David Wagner au sujet du soutien du gouvernement au recours autrichien du 7 octobre 2022 contre le règlement délégué taxonomie

Le Gouvernement attend actuellement une décision du Tribunal de l'Union européenne sur le recours de l'Autriche contre le règlement délégué « taxonomie » suite à l'introduction du gaz et du nucléaire, auquel le Luxembourg avait décidé de se joindre.

En matière de transition énergétique, le Luxembourg concentre ses efforts sur l'efficacité énergétique et sur le développement des énergies renouvelables : ainsi l'accord de coalition prévoit de renforcer les objectifs en matière d'énergies renouvelables par un développement ambitieux de l'énergie éolienne et solaire. Le Luxembourg considère que les coûts de déploiement et la durée de construction de nouveaux réacteurs mettent en question la capacité de l'énergie nucléaire à contribuer aux objectifs climatiques dans la décennie à venir. Considérant également la question de la gestion des déchets nucléaires, ainsi que leur impact sur la santé humaine, le Gouvernement réitère son engagement exprimé dans le programme gouvernemental d'intervenir auprès des autorités françaises et belges pour obtenir la fermeture des centrales nucléaires à risque, notamment les sites de Cattenom, Tihange et Doel.

Luxembourg, le 27/02/2024
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles